



Une loi de négociations collectives semble assurée pour Québec

Le premier ministre assure une délégation d'internationaux que des plans sont déjà dressés pour la période d'après-guerre

L'exécutif de la Fédération provinciale du Travail de Québec, accompagné de plusieurs délégués des unions affiliées, a soumis son mémoire législatif au gouvernement Godbout, jeudi dernier.

L'honorable Adélard Godbout, premier ministre, a reçu la délégation. Il était accompagné de l'hon. Edgar Rochette, ministre du travail, l'hon. Hector Perrier, secrétaire provincial, l'hon. Wilfrid Hamel, ministre des terres et forêts, l'hon. Adélard Groulx, ministre de la santé, l'hon. A. Matthewson, trésorier provincial, l'hon. Oscar Drouin, ministre des affaires municipales et du commerce, l'hon. Léon Casgrain, procureur-général, l'hon. Perreault Casgrain, ministre des pêcheries maritimes et les hon. Frank Connors et Henri Renaud, ministres sans portefeuille. MM. Gérard Tremblay et J. O'Connell-Maher, respectivement sous-ministre et sous-ministre adjoint du ministère du travail, étaient aussi présents.

La délégation fut présentée par le président-adjoint Jos. Matte, en l'absence du président de la Fédération J.-Elphège Beaudoin.

La présentation du mémoire fut faite par Marcel-E. Franey, secrétaire-trésorier de la Fédération, assisté des deux vice-présidents MM. J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett.

On remarquait parmi ceux qui assistaient le secrétaire et qui prirent part à la discussion : le confrère Arthur Martel, vice-président honoraire de la Fédération, MM. Edouard Larose, J.-E. Gariépy, Adrien Villeneuve, Denis Alix, J.-M. Shannon, Philippe Cutler, Kent Rowley, Chs. Chalifour, G. Laverdure, Emile Lajoie, Jack Lambert, Gaudias Desbiens, Jules Larocque, Xavier Sohier, J.-B. Hurens, A. Boger, Henri Vaillancourt, Lucien Morel et nombre d'autres dont les noms nous échappent pour le moment.

Voici le texte du mémoire qui fut soumis :

Montréal, le 25 novembre 1943.

A l'honorable Adélard Godbout, premier ministre,
Aux honorables membres du cabinet ministériel
de la province de Québec.

Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Fédération provinciale du Travail de Québec présente les suggestions relatives à la législation désirée par les Unions internationales et fédérales affiliées à la Fédération Américaine du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et nous savons que nous pouvons toujours compter sur la plus sérieuse attention du Gouvernement quant à nos propositions raisonnables et importantes.

Cette année l'Exécutif est conscient que sa tâche est plus lourde que jamais, non seulement parce que les problèmes sont plus grands mais parce que de formidables changements s'accomplissent autour de nous à un rythme accéléré. La pensée que nous devons avoir que la guerre est loin d'être finie est tous les jours relayée à l'arrière plan par la croyance que la paix nous est presque revenue et que nous n'avons encore rien de préparé pour l'accueillir. Il est extrêmement urgent que nous propositions de la législation appropriée pour adoption immédiate quand le temps sera venu et que nous prions au Gouvernement notre concours pour lui faire connaître ce que le travailleur de cette province veut pour établir sa position d'après-guerre.

L'acquisition ultime de la paix, de la prospérité et de la satisfaction de la totalité du peuple de cette province dépendent de l'octroi de ces bienfaits au travailleur, car un des changements déjà perceptible est à l'effet que la prospérité et le bonheur devront à l'avenir commencer par le bas. Le contentement universel, si bien exposé dans "la libération du besoin et de la peur", est le fondement de la société de l'avenir.

Durant les mois et les années de la guerre les travailleurs de cette province se sont consacrés à la production de guerre, leur seul but étant de donner leur appui aux leurs dans la lutte contre la violence. Mais une amélioration dans la situation au front a naturellement conduit ces mêmes travailleurs à se demander ce qui leur est réservé à l'avènement de la paix. Cette question est d'importance vitale pour le travailleur. Il est la cheville ouvrière de l'effort de guerre et aussi du réalisme si nécessaire à sa propre sécurité en même temps qu'à celle de la province.

Depuis que la victoire s'est avérée une certitude sur les champs de bataille sa pensée a suivi un simple processus de raisonnement qui lui a fait clairement voir les injustices du passé et ses exigences pour l'avenir. Il s'est convaincu que les conditions qui gouvernaient — ou ne gouvernaient pas — sa vie en 1939 doivent disparaître avec la guerre, et il est également déterminé à ce que la promesse des Quatre Libertés soit remplie à la lettre. Il est fier de la teneur non équivoque de la Charte de l'Atlantique et il tient "la libéra-

tion du besoin" comme celle primant les autres. Il sait que c'est une déclaration un peu floue, que pour le moment elle doit l'être, mais il a foi dans son esprit et il est prêt à secourir les hommes qui l'ont formulée afin que dans son application ils s'en tiennent aux principes qu'ils ont énoncés. Une telle assurance est tout ce qu'il veut et ce dont la province a besoin. Car ces principes garderont notre population de la pauvreté et de l'incertitude, ce qui en somme signifie le contentement général sur lequel le monde entier fait reposer ses espérances.

Le Congrès des Unions ouvrières britanniques a récemment interprété comme suit les buts de la Charte de l'Atlantique — sous le titre des "Quatre Décences".

"Premièrement, ils signifient une position décente, c'est-à-dire : un emploi régulier à un taux de salaire d'union appuyé par une législation de salaire minimum assurant un salaire adéquat même dans les industries les plus mal organisées. Deuxièmement, un foyer décent, pourvu d'un équipement convenable permettant à une femme d'élever une famille sans être réduite à la corvée journalière. Troisièmement, un régime de sécurité sociale procurant à toute personne dépourvue des moyens de gagner sa vie pour des causes hors de sa volonté un revenu lui permettant de vivre. Quatrièmement, une instruction décente — une instruction de première classe pour tout enfant capable d'en profiter, et les mêmes facilités d'instruction pour tous."

Non seulement le travailleur de notre province souscrit à cette interprétation mais sa pensée va au delà. Il a foi que la Charte de l'Atlantique, si elle est appliquée sans favoritisme et avec justice en dépit de toute opposition réactionnaire, ne lui dictera pas son avenir, mais lui permettra de diriger lui-même sa barque à bon port. Il ne voit qu'un obstacle sérieux — le manque de fidélité aux promesses qui dans le passé a accumulé tant de ruines. C'est pourquoi il se tourne vers le Gouvernement comme le meilleur garant de la mise en application des Quatre Libertés. La Charte doit être appliquée dans le même esprit qu'elle a été formulée. Elle est née dans l'adversité et elle doit, pour l'avenir, être une arme contre l'adversité.

Code fédéral du Travail

Nous espérons toujours que cette législation si longtemps attendue serait votée avant cette présentation de manière à nous donner l'occasion de faire des commentaires sur cette loi. D'après les différents rapports que nous avons eus par la voix des journaux sur cette loi nous comprenons qu'elle prévoit une loi de marchandages collectifs et d'arbitrage obligatoire et que cette loi ne s'appliquera qu'aux industries de guerre seulement. Nous déplorons un tel état de choses, car nous avons eu une triste expérience avec des lois qui ne s'appliquaient qu'aux industries de guerre. Il a toujours été difficile de déterminer ce qu'était exactement une industrie de guerre.

Nous devons exprimer notre regret et notre désappointement de ce que nos chefs à Ottawa n'aient pas été consultés lorsqu'il s'est agi de dresser le plan d'une telle législation, de prévenir la répétition d'erreurs qui seront, plus tard, la cause d'un plus grand mécontentement. Nous avons maintes et maintes fois demandé à être consultés sur des sujets affectant le Travail mais apparemment nos gouvernements semblent préférer brouiller les choses et par la suite exprimer leur regret sur des erreurs commises plutôt que de prévoir que des erreurs ne soient pas commises.

Loi de marchandages collectifs pour le Québec

La Fédération provinciale du Travail par l'entremise de son président et de son secrétaire a fait partie, au commencement de cette année, d'une commission qui avait pour but l'étude des relations inter-unionistes de cette province. Le gouvernement a cru qu'il était mieux de soumettre le rapport de cette Commission au Conseil Supérieur du Travail plutôt que d'accepter la suggestion de la Commission d'édicter immédiatement une loi à cet effet. Nous ne pouvons trop critiquer l'attitude du gouvernement sur cette question, mais nous persistons à croire que si une loi de négociations collectives obligatoire avait été édictée avant la prorogation de la dernière session de la Législature les différends dans les industries de l'aluminium, du papier et des textiles auraient pu être évités.

Sur le rapport nous avons reçu instructions de mettre au clair ces deux points, nos organisations ne toléreront aucun essai de la part de nos gouvernements de les incorporer. Il doit être clairement compris que l'enregistrement tel que prévu dans le rapport, a été spécifiquement défini et ne veut dire en aucun sens que nous avons accepté d'être incorporés. Nous devons en outre souligner que nous avons pris des mesures pour nous mettre à l'abri de l'invasion des droits que nous avons déjà acquis et nous espérons que tout ceci ne sera pas ignoré lorsqu'il s'agira d'édicter cette loi.

L'adoption d'une loi de négociation collective obligatoire doit être la plus importante législation durant la prochaine session de la Législature. Une loi basée sur le rapport signé conjointement par toutes les unions bonafide de la province de Québec devrait prévoir une base solide pour une paix assurée dans toutes les industries du Québec.

Accidents du travail

La Fédération et ses corps affiliés ont toujours exprimé une certaine satisfaction sur les principes fondamentaux de cette loi. Par notre expérience

(Suite à la page 4)

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franço, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094

Téléphone: LAncastr 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montréal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R. M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franço, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to Postal Box 6094

Telephone: LAncastr 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal.

De qui est-il organisateur ?

La semaine dernière, les journaux — Le Monde Ouvrier y compris — publiaient une déclaration de M. Percy-R. Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, se lisant comme suit :

"Ottawa, 18 novembre. — M. Omer Gaucher, qui plaide culpabilité hier, devant un tribunal de Montréal, d'avoir suggéré un ralentissement dans la production au cours d'un différend industriel sur une question de salaire dans une des usines de la Dominion Rubber Company, N'ETAIT PAS UN ORGANISATEUR DU CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL, tel que le mentionnaient les dépêches de presse."

Or, ces jours derniers, on pouvait lire dans les journaux de Montréal que le même Omer Gaucher était à organiser les travailleurs des buanderies.

Il y a là une contradiction flagrante.

C'est un fait unique dans l'histoire du Travail Organisé que le président du Congrès des Métiers et du Travail désavoue publiquement un monsieur qui se prétend être organisateur de ce corps important et agit comme tel, qu'il prenne la peine de publier cette nouvelle dans les journaux.

Nous connaissons trop Percy Bengough pour savoir qu'il n'a pas agi de la légère. Nous sommes donc satisfait que M. Gaucher n'était pas organisateur du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, mais alors pour qui agissait-il en organisant ces ouvriers ?

Il n'agissait pas non plus, que nous sachions, pour la Fédération Américaine du Travail. Alors pour quelle organisation internationale travaille-t-il, et qui l'a nommé ou fait nommer à ces fonctions ?

Les membres du Travail Organisé ont le droit de le savoir. C'est tout ce que nous voulons pour le moment du moins, nous espérons qu'on donnera ce renseignement au plus tôt.

La réputation et l'intégrité du mouvement ouvrier organisé ont toujours été maintenues intactes dans le passé, nous, les pionniers de ce mouvement, l'avons transmis sans tâche à ceux qui le dirigent actuellement. Les sacrifices auxquels nous avons consenti nous permettent d'exiger qu'il continue à être au-dessus de tout soupçon. Nous espérons qu'il le sera ou sans cela...

SOCIUS.

Officiers de l'union du textile à S.-Jérôme

S.-Jérôme. — Au cours d'une réunion des employés de la Compagnie Regent Knitting Mills, de S.-Jérôme, tenue sous la présidence de M. Frank Quéral, président général de l'United Textile Workers of Canada, de Cornwall, Ont., aux quartiers généraux de l'Union, sis à 50, rue Le-gault, eut lieu l'élection générale des officiers du local 1 de l'U.T.W.C. pour l'année 1943-1944.

Les officiers sont les suivants: président, M. Albert Gauthier; 1er vice-président, M. Paul Bellemare; 2e vice-président, M. Roméo Lauzon; 3e vice-président, Mme Hormisdas Lemieux, tous réélus par acclamation; secrétaire - trésorier, M. Bernard Labelle; secrétaire-correspondant, M. Jean-Claude Roland; vérificateur, M. Henri Perron.

M. Quéral félicita les membres du local 1, de l'enthousiasme et de l'initiative qu'ils démontrèrent depuis un an, M. René Demers, organisateur général de l'United Textile Workers of Canada, demanda aux membres de s'unir et de s'entraider de plus en plus, afin de se préparer pour l'après-guerre. Il les exhorta aussi à pratiquer l'économie.

Elections chez les débardeurs

M. Karl Trolsaas, membre de l'Association internationale des débardeurs, local 375, depuis 40 ans, vient d'être réélu, par acclamation président de cette importante association pour un 6e mandat consécutif. M. J.-M. Shannon, un autre chef ouvrier bien connu, a été réélu par acclamation secrétaire-trésorier pour un 6e exercice. M. Hector Marchand, secrétaire - archiviste français, a été réélu à ce poste également pour un 6e mandat.

Réunion spéciale dimanche

L'association, conformément à sa constitution, tiendra une réunion spéciale dimanche prochain le 28, au no 250 est rue Saint-Paul, pour l'élection des officiers suivants: premier vice-président, 2e vice-président, secrétaire-archiviste anglais, interprète, deux maréchaux, deux sergents d'armes.

Les membres sont priés de prendre note que cette réunion spéciale commencera à 11 h. a.m.

Un port célèbre: Gibraltar

La Grande-Bretagne s'est emparée de Gibraltar, une des portes de la Méditerranée, en 1704.

P.-M. Draper est mort

C'est la nouvelle qui se répandait, mardi dernier, dans les milieux ouvriers du Canada; nous avons peine à le croire en dépit du fait que nous savions que notre ami Draper baissait de jour en jour, depuis septembre 1939 alors qu'il fut contraint, par suite de maladie, de résigner son poste de président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Ce fut la première fois, dans près d'un demi-siècle, qu'il n'assistait plus à une convention de l'organisation qu'il avait tant contribué à édifier, dont il avait été l'animateur et l'âme dirigeante pendant de si nombreuses années.

"Paddy" Draper, — comme il était familièrement connu, — était la loyauté même, sincère dans ses convictions, dévoué à la défense des intérêts ouvriers dont il s'était fait le champion envers et contre tous; il ne transigeait pas avec ces principes de trade-unioniste, il flagellait sans merci les moutons noirs du mouvement, le radicalisme et le communisme ne lui inspiraient que du dédain, voire même du mépris, il voyait en eux la désunion des rangs ouvriers, une atteinte à la véritable mentalité canadienne; profondément catholique, la propagation de cette idéologie dans les rangs du Travail Organisé l'affligeait car dès le début il avait jugé ses adeptes à leur juste valeur; les démasquer était devenu pour lui une sorte d'apostolat, il ne manquait pas de le faire à chaque occasion.

Draper était universellement connu, tant en Europe que sur le continent européen, sa voix entraînant et persuasive s'était fait entendre dans nombre de conférences nationales et internationales, car qui l'entendait une fois ne l'oubliait plus, tant sa connaissance des problèmes ouvriers était vaste et tant ses arguments étaient convaincants.

"Paddy" Draper était né à Aylmer, Qué., il fut élevé à Ottawa où il apprit le métier de typographe; il y a quelque cinquante-cinq ans il devint membre de l'Union Typographique Internationale et pendant de nombreuses années il fut président de l'Union locale No 102 d'Ottawa. Il pratiqua son métier à l'Imprimerie Nationale, en devint contremaitre et par la suite surintendant général. Il fut l'un des fondateurs, en 1897, de l'Association centrale des Métiers et du Travail d'Ottawa, en fut successivement secrétaire et président pendant plusieurs années.

Son activité débordante ne pouvait se confiner dans une sphère locale, à peine âgé de vingt ans il fut élu délégué à la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, où il se fit tôt remarquer par sa fougue, ses profondes convictions et son habileté de "débater", il fut porté au poste de secrétaire-trésorier qu'il occupa pendant trente-six ans, réélu presque toujours, de convention en convention, par acclamation ou par d'écrasantes majorités; finalement, en 1935, ayant résigné ses fonctions de directeur de l'Imprimerie Nationale, il fut appelé à remplir les fonctions de surintendant de ce corps important, et les continua jusqu'en 1939, alors que la maladie qui le minait déjà depuis quelque temps le força à se retirer.

Réciter le nombre de conventions nationales et internationales auxquelles il assista serait trop long, qu'il suffise de dire qu'il fut délégué fraternel à la Fédération Américaine du Travail en 1901 et 1908; il fut également le premier délégué fraternel du Canada au Congrès des unions ouvrières britanniques en 1913; il représenta les ouvriers canadiens à la Conférence internationale du Travail à Washington en 1919, et assista aux conférences du Bureau international du Travail à Genève, Suisse, en 1925, 1927 et 1929.

Il était particulièrement fier d'avoir été choisi en qualité d'aviséur et de conseiller technique au Très Honorable Sir Robert Borden, lorsque ce dernier, étant premier ministre du Canada, assista à la Conférence de la Paix, en 1918.

Draper était un ardent avocat de l'entraînement technique, il préconisa cette réforme pendant des années, et grâce à sa persévérance, le gouvernement canadien finit par se laisser convaincre de cette nécessité et vota à plusieurs reprises des sommes importantes pour le développement de l'éducation technique.

En dépit du fait que P.-M. Draper avait cessé ses activités depuis 1933, sa perte se fera vivement sentir dans les rangs du Travail Organisé, car il n'avait jamais cessé de s'intéresser au développement du syndicalisme et au bien-être de la classe ouvrière. On peut dire de lui en toute justice "qu'il a passé en faisant le bien". Sa mémoire vivra éternellement. — SOCIUS.

Le Monde Ouvrier désire exprimer les regrets des officiers et membres de la Fédération provinciale du Travail, du Travail Organisé en général, et offre à sa famille éplorée leurs plus vifs sentiments de profonde sympathie et de condoléances. — La Rédaction.

Charte de la nouvelle union des pharmaciens

M. A. Vermette, président de la nouvelle union des pharmaciens di-

plômés et aides de Montréal, annonce que la présentation de la charte de cette organisation aura lieu le 30 du courant, au cours d'une grande réunion, à 1440, Bleury. M. Paul Fournier, vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada, sera le principal orateur.

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble le premier et troisième Jeudi de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaSalle. Président, Paul Fournier 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — correspondant-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. LA. 5301; vice-présidents Onésime Renaud, 900 boulevard St. Laurent, Tél. LA. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. MA. 3731 - 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 54, 484 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Query; Auditors, J. A. Richard and H. Collin. Council meets seconds Tuesday of each month at 900 St. Lawrence Blvd.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Willingdon Room (Y.M.C.A. Building), R. M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 54, 484 McGill Street; Business hours: 9.00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m.; Tel. MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS - MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Edras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier; Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien; B. Labelle; Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Elzéar Bernier. Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 131, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L'Heureux, secrétaire. U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2420 Chapleau. U. L. 1244, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury, H. R. Salter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N.D.G. U. L. 1390, s'assemble tous les 1er et 3ième lundis, 4930 ouest Notre-Dame. H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun. U. L. 1375, s'assemble tous les lundis à 10 h — 1ère Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine. U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans. U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux: — Headquarters, 1153, St-Denis, Tel. LA. 2503. Officers: — Officiers: Elphège Beaudoin, président et agent d'affaires; Jean Renaud, vice-président; O.-A. Neveu, sec.-financier; Victor Trudeau, assistant agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Joseph Barbuscl, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce 107B, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédent l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 349. — S'assemble tous les lundis du mois au No 1331A rue Ste-Catherine est, Président, Raoul Gervais, 4206 Marquette, Tél. FR. 4119; Vice-Président, J. L. Morel, 1159 Ambrest, FR. 4152; Secrétaire-Correspondant, J. M. Hogue, 6928 Christophe-Colomb, Tél. CA. 4722; Trésorier, Marc Provost, 8548 Châteaubriand; Secrétaire-Financier, Ernest Desève, 6633 St-Dominique; Conducteur, Albert Gaudreau, 9078B est Notre-Dame; Gardien, Jos. Girard, 8145 Saint-André; Auditeurs: Arthur Boismenu, président, 4621 Colonne; Jean Guibault, Sentinelle, Jos Renaud, Agent d'Affaires, J. L. Morel, Bureau 1331A rue Ste-Catherine est. Heures de bureau: 8 à 9 h. 30, le matin et de 4 à 5 heures l'après-midi, tél. CH. 6511.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les mercredis soir à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1891 Cadillane; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKecher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CH. 7125; sentinelle, Philias Leclair, 1348 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif s'assemble les 2e et 4e lundis du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 2087; secrétaire, Jos. Beaugard, 1598 rue Beaudry.

Salon Romain
spécialité
PERMANENTES
AVEC OU SANS FIL



6406 ST. HUBERT
PRÈS BEAUBIEN
CR. 0663
RÉS. 358 BEAUBIEN E. CR. 0663

MME. A. MATHIEU Prop.

PERMANENTE
de \$5.00 pour \$3.50

Spécialité: Brush Cut avec ou sans fils. Toutes coiffures garanties

Salon recommandé par la Fédération

Buanderie-IMPERIAL-Laundry
& SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FAlkirk 1179 Call FAlkirk 1179
1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

UN SEUL MAGASIN

R. Brouillette

Mme R. BROUILLETTE, prop.

Avant de meubler votre foyer venez comparer nos prix.

6014 Boul. Monk (près de l'église) WIlbank 6144
VILLE-EMARD

G. LAPIERRE

HA. 8830
20 TRUCKS
20 CAMIONS

LIGHT AND HEAVY CONTRACT CARTAGE
CAMIONNAGE AU CONTRAT
LEGER ET LOURD

4139 St-Dominique

Tél. Bureau : DO. 3036 Résidence : DO. 2518

J. - R. RIOPEL

COURTIER D'ASSURANCE
Spécialité : ASSURANCE VIE
"ASSUREUR CONSEIL"

1240 Est, rue Beaubien, MONTREAL

Pour l'ameublement au complet de votre foyer voyez

H.-O. VIAU
LE MEUBLIER DE L'OUVRIER

4270-80 St-Jacques, Ouest WE. 1169
4741-43 avenue Verdun YO. 3329

Harbour 0063

PAUL E. BONNIER, L.S.C., C.A.

Comptable agréé
Chartered Accountant

TRANSPORTATION BUILDING
132 St-Jacques Ouest MONTREAL

MAquette 9331 ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Les travailleurs des avionneries sont mécontents

"La loge 712 de l'union internationale des ouvriers d'avionneries continuera de lutter sans répit dans l'intérêt des travailleurs organisés bien que les ouvriers d'avionneries soient des plus mécontents de la dernière décision rendue par le Conseil national du travail dans leur cas. On sait que l'union réclamait les arrières du plein boni de vie chère et que le Conseil a jugé qu'il ne pouvait, en vertu de la loi, se rendre à leur demande". Voilà quelques-unes des déclarations contenues dans un communiqué des officiers de la loge 712.

"Encore une fois, nous avons été trahis par la politique du gouvernement King touchant le Travail", est-il mentionné dans le communiqué. "On a mis de côté la magnifique contribution de la loge 712 et des ouvriers d'avionneries à l'effort de guerre. Nos membres ont loyalement coopéré avec la direction et le gouvernement pour donner une production maximum d'avions au pays. Nous avions espéré obtenir une récompense".

"Il est évident, continue le communiqué, que le gouvernement King a cédé à la pression des réactionnaires qui veulent ruiner le mouvement ouvrier.

"Nous devons de plus exprimer notre désappointement à l'endroit du gouvernement Godbout. Il avait promis d'aider les travailleurs du Québec, mais il n'a rien fait pour trouver une solution au problème".

Commission d'enquête à la Cie Can. Marconi

Ottawa, 23. — L'hon. Humphrey Mitchell, ministre du travail, annonce l'établissement d'une commission de conciliation et d'enquête, sous le régime de la loi d'enquête en matière de différends industriels, chargée de s'occuper d'un conflit entre la Cie Canadian Marconi, de Montréal, et ses employés, membres de la division No 59, de l'Union des télégraphistes commerciaux, du système Marconi canadien.

Le différend est occasionné par le refus de la compagnie d'incorporer une clause d'atelier fermé dans le nouveau contrat, la prétendue inobservance des dispositions touchant les droits d'ancienneté et le traitement inéquitable des ingénieurs d'équipe employés par la compagnie. Il paraît que le conflit intéresse 36 employés.

La commission est composée de l'hon. juge Ian Macdonell, de Toronto, président, nommé sur la recommandation des deux autres membres, MM. Walter A. Merrill, C.R., de Montréal, et Drummond Wren, de Toronto, désignés respectivement par les patrons et les employés.

L'industrie anglaise viendrait s'établir ici

Ottawa, 19. — Selon M. A.-C. Wickman, président d'une firme de Coventry, en Angleterre, qui est de passage à Ottawa, l'on devrait voir après la guerre un flot considérable d'industries des vieux pays vers notre continent et que cela pourrait s'accomplir en prenant les mesures nécessaires pour le transfert de capitaux.

"Ce transfert d'industrie de Grande-Bretagne au Canada devrait vous aider considérablement à réabsorber vos anciens combattants après le conflit", dit M. Wickman "car ce qui vous manque ici, pour développer vos immenses ressources, c'est une population plus forte".

D'après M. Wickman, la majorité des industriels du Royaume-Uni ne savent pas ce que possède le Canada. Il a été fort impressionné de la façon dont notre industrie de guerre a été organisée. M. Wickman doit visiter la filiale de sa compagnie, la A. C. Wickman, de Toronto, durant son séjour en notre pays.

Des poursuites contre ceux qui emploient des enfants d'âge scolaire

"La Commission des écoles catholiques est bien décidée à sévir contre les personnes responsables du fait qu'actuellement 2,500 à 3,000 enfants en âge scolaire ne se rendent pas à l'école", nous déclarait M. Alfred Larose, président de la Commission.

"La plupart de ces enfants qui se soustraient à la scolarité obligatoire travaillent ici et là. Nous avons nommé deux inspecteurs pour enquêter sur la chose. Le nom de ces inspecteurs sera annoncé dès que le gouvernement aura approuvé leur nomination. Ces inspecteurs vont mettre tout en oeuvre pour découvrir les coupables dont nous connaissons les noms pour la plupart.

"Quant aux patrons qui emploient des jeunes âgés de moins de 14 ans, ils seront poursuivis. Ils sont censés savoir l'âge de ceux qu'ils emploient et ils ne peuvent plaider ignorance dans ce cas. A eux de se renseigner.

"Nous avons fait un recensement scolaire complet avec l'aide des curés et nous ferons tout notre devoir pour faire respecter la loi".

Hausse de gages aux matelots

Toronto. — L'Union canadienne des marins annonce que les marins de la marine marchande canadienne de l'Atlantique-Nord recevront une augmentation de salaire de 20 à 24 pour cent. Cette augmentation sera accordée à plus de 3,000 marins dans les ports canadiens de l'Est. L'entente entre l'union et la Park Steamship Company Ltd., administrée par la Couronne, est rétroactive au 1er septembre. Elle fut négociée à Montréal.

La nouvelle échelle de salaire fixe à \$112.92 par mois celui des simples marins et à \$146.92 celui des menuisiers. Les employés des services de table et de cuisine recevront désormais des salaires variant entre \$102.92 par mois pour les servants et \$177.92 pour le chef cuisinier.

L'entente, qui prévoit de plus la journée de 8 heures, sera pour un an.

Revendications d'instituteurs

L'Alliance Catholique des professeurs de Montréal et la Fédération des instituteurs catholiques de langue anglaise entreprendront des démarches auprès de la Commission des écoles catholiques de Montréal afin d'obtenir que l'on revise la présente échelle des salaires.

Rappelons qu'un projet de contrat collectif a déjà été soumis à la Commission par l'Alliance catholique des professeurs de Montréal. L'association anglaise approuve les revendications formulées: salaire minimum de \$1,000 pour tout instituteur et de \$800 pour toute institutrice; salaires maxima de \$3,000 pour les instituteurs seniors des écoles supérieures, de \$3,700 pour les principaux et de \$3,400 pour les principaux adjoints; pour les institutrices des salaires maxima correspondants de \$2,100, \$2,700 et \$2,300.

o o o

Le rejet par le Bureau central des écoles protestantes de Montréal de la demande formulée par la Fédération des institutrices protestantes à l'effet d'arrêter une échelle de salaires dans laquelle il serait tenu compte des années de service a provoqué beaucoup de mécontentement dans les milieux éducatifs protestants. Une représentante de la Fédération aurait déclaré qu'il est maintenant temps de recourir à des mesures énergiques pour parvenir à des fins légitimes et d'aucuns ont fait mention de la possibilité d'une grève.

Un règlement met fin à la dispute

Saint-Jérôme, 20. — Un débat au sein du Comité paritaire de la Construction du comté de Terrebonne, a pris fin récemment par le règlement intervenu sur le quo-warranto institué par M. Arthur Cyr, entrepreneur de la ville de Sainte-Agathe, contre MM. Alphonse Couture, entrepreneur en construction de Rosemère, Fernand Thibault, manufacturier de Sainte-Thérèse, Isidore Guindon, entrepreneur de Sainte-Agathe, et Paul Locas, entrepreneur de Saint-Jérôme, tous officiers du comité paritaire.

Par l'entremise de Me Mario Beaudry, avocat de Sainte-Agathe, M. Arthur Cyr avait attaqué dans ce quo-warranto la légalité de l'élection des 4 officiers de même que la légalité de l'exercice de leurs fonctions. Il avait prétendu, entre autres choses, que le comité n'a pas prévu dans ses règlements le remplacement de ses officiers et qu'en conséquence ceux-ci ont été illégalement choisis.

Subséquemment les procédures avaient été abandonnées contre MM. Guindon et Locas.

En vertu du règlement hors de cour, le comité s'engage à faire un règlement établissant la façon dont les parties signataires nommeront leurs représentants et sitôt ce règlement approuvé, le comité demandera aux parties contractantes de nommer leurs délégués. Quant aux deux défendeurs encore parties dans la cause, il est déclaré qu'ils n'usurpent pas la charge de représentants. Le requérant, de son côté, ne se prévaudra pas des illégalités ou prétendues illégalités des réunions tenues le 7 avril 1943 et subséquemment jusqu'à ce jour. Le comité paiera les frais judiciaires.

Me Lucien Bourbonnais représentait les défendeurs et le comité paritaire.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Myrtle Josephine Teol Odell, de Waterloo, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, Clifford Alexander Odell, marchand, de la cité et du district de Montréal, Province de Québec, pour cause d'adultère.

Montréal 25 octobre, 1943.

MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la requérante,
Chambre 803, édifice Tramways,
159 rue Craig ouest,
Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que DAME ANNIE DREWNIK SONBERG, opératrice de la robe, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, DAVID SONBERG, alias DAVE ZONBERG, de la cité et du district de Montréal, province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.

Daté en la ville de Montréal, Province de Québec, ce 28ème jour de septembre, A.D. 1943.

ENGEL & GARDNER,
Procureurs du requérant,
210 ouest, rue St-Jacques,
Suite 9,
Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que GEORGE HUDGSON FISHER, employé de bureau, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, JANE ROLLIT GRECE, de la cité et du district de Montréal, Province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté en la ville de Montréal, Province de Québec, ce 12ème jour d'octobre A.D. 1943.

ENGEL & GARDNER,
Procureurs du requérant,
210 ouest, rue St-Jacques,
Suite 9,
Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Emma Gertrude Groves Morris, de Springfield Park, comté de Chambly, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce de son époux, George Morris, travailleur de l'avionnerie, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère et abandon.

Montréal, 18 novembre, 1943.

MERGLER & MERGLER,
Procureurs du Requérant,
Chambre 803, édifice Tramways,
Montréal, Québec.

Une loi de négociations ...

(Suite de la page 1)

nous trouvons que les amendements suivants dans l'application de cette loi doivent être apportés de manière qu'elle soit appliquée avec une plus grande justice.

1. Nous demandons que tous les employeurs, sans aucune exception, soient assujettis à cette loi sans qu'il faille tenir compte du nombre de personnes à leur emploi, du montant global des salaires par eux payés ou du plus ou moins de risques inhérents à l'industrie ou au commerce envisagé.

2. Nous suggérons qu'un système de points de mérite ou de démérite, selon le cas, soit instauré par rapport au nombre d'accidents. Ceci permettrait de faire bénéficier l'employeur des méthodes de prévention en usage dans son établissement par une réduction adéquate de sa prime d'assurance payée à la Commission, tout en pénalisant l'employeur négligent qui refuserait d'adopter des mesures préventives appropriées.

Nous estimons également qu'il devrait y avoir des rapports plus suivis entre la Commission des accidents du travail et le service d'inspection des établissements industriels et commerciaux. Dans l'état actuel des choses seuls les accidents à résultat fatal ou ayant causé des blessures graves sont rapportés au service d'inspection. Nous croyons que tous les rapports d'accidents devraient être envoyés au service d'inspection des établissements industriels et commerciaux ainsi qu'à la Commission.

3. Nous réitérons notre demande au sujet du calcul des indemnités, à savoir que la base des indemnités soit établie d'après le salaire normal gagné le jour de l'accident multiplié par 300. Cela serait plus simple que les méthodes actuelles de déterminer les gains hebdomadaires moyens ou mensuels durant les douze mois précédant l'accident.

4. Nous insistons de nouveau pour supprimer le deuxième paragraphe de l'article 41 qui veut que "lorsque le salaire est inférieur à \$12.50 par semaine, l'indemnité doit être égale au salaire". Nous estimons que cette indemnité, en cas d'invalidité totale, temporaire ou permanente, ne devrait jamais être inférieure à \$12.50 par semaine.

5. Nous engageons fortement votre gouvernement d'entreprendre par voies d'ententes inter-provinciales de rendre le taux de compensation uniforme à travers tout le Canada et que ce taux de compensation soit de 75% du salaire de l'ouvrier.

6. Nous devons également réitérer une réclamation faite par le passé sur un point en particulier de cette loi qui a causé bien du mécontentement, c'est la méthode suivie par la Commission dans une interprétation de la loi, soit : qu'un accidenté qui est partiellement rétabli, mais incapable de reprendre son travail régulier, ne reçoit que cinquante pour cent, et même moins, de sa compensation sous le prétexte qu'il peut faire un travail léger ; ceci n'existe pas dans la plupart des métiers où les hommes travaillent en séries ou sur une ligne de production. Nous estimons que le gouvernement se doit de donner des directives à la Commission pour qu'elle interprète la loi de façon qu'un accidenté reçoive le plein montant de la compensation à laquelle il a droit jusqu'au moment où il est en état de reprendre son occupation régulière ou, tout au moins, jusqu'au moment où son employeur — voire même la Commission — lui fournisse le travail léger qu'il sera en état d'accomplir.

Nous désirons exprimer notre profonde gratitude au gouvernement d'avoir inclus la maladie industrielle connue sous le nom de "pneumoconiose", laquelle couvre la "silicose" et "l'amiantose", au nombre des maladies industrielles sujettes à compensation. Nous sommes heureux pour les nombreux ouvriers qui seront capables de recevoir une certaine compensation qui jusqu'à un certain point compense pour la perte de leur santé.

Nous croyons que le gouvernement par l'entremise du Conseil Supérieur du Travail devrait étudier sérieusement la possibilité d'aider la Commission en augmentant les moyens à la disposition de la Commission dans la compensation des ouvriers invalides. Nous maintenons qu'un homme ne doit pas être mis au rang des rebuts parce qu'il souffre d'une incapacité permanente. Un nouveau métier ou une occupation quelconque doit lui être enseigné de sorte qu'il ne soit pas un parasite aux crochets de la société. Nous engageons vivement le gouvernement d'établir des centres de thérapie occupationnelle et de physio-électro-thérapie dans divers centres de la province de façon à hâter la convalescence des ouvriers accidentés.

Loi des conventions collectives

Nous reconnaissons que cette loi a donné des bénéfices très satisfaisants dans certaines industries, spécialement durant la dernière période de dépression. Toutefois nous déplorons l'attitude de certains officiers du Département du Travail qui semblent croire que le succès de cette loi consiste dans le nombre d'ententes auxquelles une extension juridique a été accordée. Nous maintenons que beaucoup de ces ententes sont une injustice aux ouvriers qu'elles sont censées protéger.

Le fait de donner une extension juridique aux ententes entre un employeur et ses employés est contraire à l'esprit de la loi et ne doit pas être toléré. Nous engageons fortement le gouvernement de prendre en très sérieuse considération la possibilité de déterminer la prépondérance par les employés plutôt que par les employeurs.

Loi du salaire minimum

Nous ne sommes aucunement opposés au principe de la loi du salaire minimum. Nous croyons qu'une telle loi est nécessaire pour protéger les ouvriers dans les industries qui ne sont pas organisées mais nous nous objectons fortement à la présente interprétation donnée à cette loi du salaire minimum dans le Québec. Du fait que le mot minimum est employé dans cette loi ne doit pas être une excuse pour maintenir les salaires de faim.

Le titre de cette législation sous l'ancien régime était Loi des salaires raisonnables ; votre gouvernement l'a changé pour celui de Loi du salaire minimum. Nous n'aimerions pas croire que ceci fut fait dans le seul but d'empêcher cette Commission d'augmenter les salaires au-dessus du minimum nécessaire. Mais la décision récente de votre gouvernement quant au paiement du temps supplémentaire nous porte à croire qu'il en est ainsi.

L'assurance-santé

Nous notons qu'une Commission d'assurance-santé a été instituée dont le but est de préparer un plan d'assurance-santé et d'hospitalisation universel.

Nous félicitons le gouvernement de cette initiative qui répond à une demande que formulent nos organisations depuis plusieurs années.

Nous sommes portés à croire que nous demanderions en vain que le Travail soit représenté dans cette Commission, quoique la classe ouvrière sera plus particulièrement visée. Cependant, ne pourrions-nous suggérer la formation d'un sous-comité qui faciliterait le travail de la Commission et dans lequel seraient représentés les travailleurs, les employeurs et le public ?

L'instruction publique

Nous constatons avec plaisir l'intérêt porté par votre gouvernement à l'amélioration du système d'éducation dans notre province. Nous sommes informés que votre Gouvernement étudie la possibilité d'uniformiser les livres de classe. Cette mesure répondrait à une demande déjà ancienne que nous avons formulée, parce que le changement constant des livres de classe est intolérable parce qu'elle impose un trop lourd fardeau aux chefs de familles nombreuses.

Nous prions votre Gouvernement de mener une enquête sur les redevances imposées dans le district de Montréal aux élèves qui fréquentent les écoles supérieures (high schools) ou leurs équivalents. Nous croyons que ces redevances sont excessives, spécialement pour les élèves des écoles catholiques. Nous ne voyons pas bien pourquoi les enfants catholiques devraient payer plus que les élèves d'autres dénominations religieuses pour pouvoir fréquenter les écoles supérieures ou "high schools".

Allocations familiales

Au cours de la dernière session la Législature a adopté des amendements à la Loi de la Convention Collective donnant autorité aux comités paritaires d'organiser le paiement d'allocations familiales aux travailleurs couverts par leur entente collective. Nous désirons déclarer emphatiquement que nous sommes opposés à cette méthode de verser des allocations familiales, nous maintenons que cette pratique tournerait au détriment des travailleurs eux-mêmes et qu'à la longue on obtiendrait un résultat tout opposé au but visé par ceux qui favorisent le paiement de ces allocations.

Nous nous prononçons en faveur des allocations payées par les Gouvernements comme partie intégrante de notre législation de sécurité sociale. Nous sommes opposés à toute contribution directe des employeurs dans ce but.

Garderies diurnes et fermes enfantines

Nous désirons féliciter le ministre de la Santé pour ses efforts incessants pour l'établissement de garderies diurnes pour le soin des enfants dont les mères sont employées dans les industries de guerre. A la suite d'une inspection de ces garderies, notre représentant dans le Comité consultatif des garderies diurnes nous a fait rapport que ces institutions ont été établies sur des plans mûrement pensés et qu'elles sont sous la surveillance d'un personnel entraîné. Les enfants y reçoivent les meilleurs soins, des récréations et des délassements convenables leur sont assurés, et ils reçoivent une préparation à leur entrée à l'école dans des bâtiments convenables pour leur santé tandis qu'ils reçoivent une nourriture appropriée. Ce tableau d'enfants vigoureux et heureux, nous regrettons de le dire, est en vive opposition à celui des enfants qui sont morts récemment faute de soins, de négligence et de sous-alimentation dans des garderies privées établies dans le district de Montréal. Tout comme les bons citoyens de cette province, nous avons été indignés de constater qu'un tel état de choses puisse exister dans une province où l'amour des enfants est une des plus belles caractéristiques de nos concitoyens. Nous prions le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître cette condition disgracieuse et placer ces institutions sous une sévère surveillance afin que les enfants sans défense, qui doivent être confiés aux soins de mains étrangères par leurs parents, soient assurés de recevoir les soins requis. Quoiqu'on puisse avoir des doutes sur la juridiction du Gouvernement dans cette affaire, nous croyons que, dans une telle situation, alors que la vie des enfants est en jeu, les citoyens de cette province donneront leur plus entier appui au Gouvernement dans toute mesure qu'il jugera nécessaire d'adopter pour remédier à cette condition honteuse, pour ne pas dire criminelle.

Les industries du textile, du papier et de l'aluminium

L'industrie du textile est une partie importante de la vie industrielle de notre province, du fait qu'elle emploie des milliers d'ouvriers et d'ouvrières ; elle est maintenue par le peuple canadien qui paie des hauts prix pour les produits textiles qui sont protégés contre l'importation par un très haut mur tarifaire. Le public consommateur, qui est formé pour une grande part par la classe ouvrière, ne refuse pas de payer pour le maintien de cette industrie, en autant qu'elle n'exploite pas ses ouvriers dans le seul but de récolter de plantureux profits. Les travailleurs de cette province préféreraient voir disparaître l'industrie textile plutôt que de continuer à voir leurs compagnons de travail exploités et forcés d'accepter des conditions de travail qui ne cadrent pas avec notre époque.

L'industrie de l'aluminium est dans la même catégorie. Nous savons que cette industrie peut être d'un grand appoint pour le développement économique de notre province et nous sommes favorables à ce que cette industrie profite de nos pouvoirs d'eau, mais nous ne tolérerons sûrement pas que la Compagnie d'Aluminium du Canada exploite ses ouvriers simplement parce qu'ils sont canadiens. Nous ne voyons pas pour quelle raison des ententes collectives de travail ont été sanctionnées pourvoyant à leur renouvellement automatique et ont continué à être en vigueur même après que cette compagnie eut triplé son personnel. Nous avons le sentiment que notre union internationale n'a pas été traitée avec justice et que certains fonctionnaires du Département du Travail ont outrepassé leurs pouvoirs dans leur zèle à favoriser les syndicats catholiques.

Quant à l'industrie du papier, votre Gouvernement a, croyons-nous posé des actes irréfléchis et peu sages. La récente lettre envoyée par le ministre du Travail est une malheureuse bévue, du fait qu'elle a encouragé les employeurs à manquer à leurs engagements avec les unions avec lesquelles ils avaient des relations satisfaisantes depuis plusieurs années. Il est vrai que ces contrats n'avaient pas été sanctionnés par la loi et que de ce fait ils étaient des ententes entre gentlemen's agreements, mais nous les respectons, les employeurs les respectent et le gouvernement a commis une très grave erreur, pour dire le moins, en tentant de les briser.

Cette année, nous ne reprendrons pas nos demandes quant à de nombreuses mesures que nous réclamons depuis des années, nous avons l'intention de présenter un mémoire supplémentaire au ministre du Travail qui, nous l'espérons, en fera une étude sérieuse comme il le mérite.



Faits concernant les spiritueux

On entend dire couramment qu'il y a des stocks considérables de whisky dans les entrepôts en douane du Canada. C'est possible, mais il ne s'ensuit pas que ces stocks sont disponibles et qu'ils peuvent être offerts en vente au public.

Les produits de la distillation diffèrent de la plupart des produits fabriqués sur un point très important. S'ils ont été bien fabriqués d'abord, puis bien surveillés pendant leur séjour en entrepôt, chaque année de maturation en améliore la qualité et en augmente la valeur.

Un distillateur n'a jamais trop de spiritueux bien mûris. Mieux ses produits sont mûris, meilleure sera sa réputation dans un marché où la concurrence est très âpre. C'est pourquoi les spiritueux, tels que le whisky, l'alcool et le cognac, sont distillés et entreposés plusieurs années avant d'être livrés à la consommation. La quantité de boisson distillée s'établit en tenant compte des besoins de la clientèle plusieurs années à l'avance, et des facilités d'entreposage.

En temps normal, le fabricant distille régulièrement chaque année une certaine quantité de spiritueux et, au Canada, le gouvernement appose sur chaque bouteille d'alcool, excepté le gin, une bande indiquant l'année de la fabrication.

Cette année, et depuis quelque temps d'ailleurs, on n'a pas fabriqué de boissons alcooliques destinées à la consommation. Toutes les distilleries, au Canada comme ailleurs, sont mobilisées pour la guerre. Produisant toute l'année à plein rendement, elles fabriquent l'un des produits les plus essentiels aux forces combattantes, sur tous les fronts.

Aucune nation ne pourrait poursuivre la guerre sans l'alcool. S'il venait à manquer, ce serait un désastre. L'alcool entre dans la fabrication des munitions, de divers instruments, des peintures, des couvertures, des pansements, en un mot, il serait plus facile d'énumérer les produits qui n'exigent pas d'alcool que ceux dont l'alcool

est une matière première importante ou irremplaçable.

Les distillateurs accomplissent donc une oeuvre nationale de la plus grande utilité. Sans doute, comme tout bon citoyen, ils sont heureux de pouvoir servir le pays. Mais, ainsi que les autres citoyens, ils doivent songer à l'avenir. Après la victoire, ils ne pourront pas, comme la plupart des autres fabricants, reconstituer immédiatement leurs stocks et reprendre leur commerce sur une base plus ou moins normale. Plusieurs années devront s'écouler avant que leurs stocks de spiritueux mûris puissent suffire à satisfaire le public.

La conservation des stocks actuels est tout à fait justifiable. Ces boissons prendront de l'âge et de la valeur, et les approvisionnements ainsi constitués préviendront le danger d'une rareté préjudiciable à la marche normale des affaires.

Le gouvernement fédéral autorise la Commission des Liqueurs de Québec à acheter une quantité déterminée de produits distillés, soit au pays, soit à l'étranger. Mais la Commission n'est pas sûre de pouvoir obtenir son contingent pour les raisons mentionnées ci-dessus et à cause des difficultés de transport et d'autres entraves résultant de la guerre. La Commission doit aussi, dans l'intérêt de ses clients, se préoccuper de l'avenir. La vente des spiritueux doit être restreinte.

Le remède est simple. On l'a déjà indiqué. Il est entre les mains du public, c'est-à-dire de chaque consommateur.

VEUILLEZ CONSOMMER MOINS

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Collective Bargaining Act seems assured for Quebec

The officers of the Quebec Provincial Federation of Labor presented a brief containing the legislative proposals of international unions Thursday, November 25th, to Premier Godbout and members of his Cabinet. We reproduce below the memorandum as presented by Acting-President Jcs. Matte and Marcel Francq, Secretary-Treasurer of the Federation, assisted by Vice-Presidents J. B. Arseneault and R. M. Bennett, and other members of the trade-union movement.

The Quebec Provincial Federation of Labor has been presenting legislative suggestions on behalf of the International, National and Federal Labor Unions affiliated with the American Federation of Labor and The Trades and Labor Congress of Canada for many years, and we were satisfied at all times that we could count on the Government's careful consideration of our sound and important proposals.

This year the Executive is aware that its task is greater than ever, not only because bigger issues are involved but because tremendous changes are taking place and gathering speed all around us. The grim period of thinking about the war's end as a distant event is being daily and hourly displaced by a belief that peace is almost here and that we are anything but ready for it. It is therefore extremely urgent that we propose appropriate legislation for early enactment and that we lend a hand to the Government by interpreting what the working man of this province has in mind about his own post-war position.

During the months and years of war the working people of the province have plugged along on war production, their whole purpose being support of their kin in beating down violence with violence. But with betterment at the front these same working people have naturally been the first to give serious thought to what is liable to happen when peace comes. To the working man that question is vital. He is the backbone of the war effort and the backbone of the realism so necessary to his own and therefore to the province's security.

The British Trades Union Congress recently gave the following detailed interpretation of the aims of the Atlantic Charter — under the heading of "The Four Deencies."

"They mean, first, a decent job, that is: regular employment at Trade Union rates backed by a minimum wage legislation ensuring an adequate wage even in the worst organized industries. Secondly, a decent home, properly equipped so that a woman can rear a family without being reduced to daily drudgery. Thirdly, a decent scheme of social security which will provide a living income for every person deprived of earning capacity by causes beyond his own control. Fourthly, a decent education — a first-class education for every child capable of benefitting by education, and equal educational facilities for all."

The Federal Labor Code

We had hoped that this long awaited legislation would have been enacted in time for this presentation in order that appropriate comment could have been made. From the meager reports that we have had through the newspapers with respect to this Code, we understand that it will provide for compulsory collective bargaining and arbitration and that it will apply to war industries only. We deplore this, as we have had bitter experience with laws which apply to war industries only. It has always been difficult to determine just who and what is a war industry.

We must express our regret and disappointment that our leaders in Ottawa, have not been consulted in the actual drafting of this legislation, in order to avoid mistakes being made which will later bring more dissatisfaction. We have asked time and again to be consulted on matters affecting labor but governments apparently prefer to muddle along and express regret for mistakes that have been made rather than prevent mistakes before they are made.

Collective Bargaining Act for Quebec

The Quebec Provincial Federation of Labor, through its president and secretary was represented on a commission which earlier this year made a study of inter-union relations in this Province. This Commission recommended in its report the immediate enactment of a Compulsory Bargaining Act. The Government saw fit to submit this report to the Superior Labor Council of Quebec rather than accepting the suggestion of the commission to immediately enact this report into law. We cannot criticize the Government's attitude on this point, but we do maintain that had a collective bargaining act been enacted before the end of the last session of the Legislature the troubles in the aluminum, paper and textile industries might have been avoided.

On the report itself, we are instructed by our affiliates to make these two points clear, our organizations will not tolerate any attempt by the Government to incorporate them. It should be clearly understood that the registration contemplated in the report, was sharply defined and did not in any sense mean that we acquiesced in incorporation. We would also point out that we provided for certain safeguards against the invasion of rights already acquired and we hope that these will not be ignored in the drafting of the Act.

The enactment of collective bargaining legislation should be one of the more important legislative duties of the next session of the Legislature. A law based on the report jointly signed by all bona-fide unions in Quebec should provide a sound basis for industrial peace in our Province.

Workmen's Compensation

The Federation and its affiliated bodies have always expressed satisfaction with the basic principles of this Act. From our experience we find that the following changes in the application of this Act should be made in order that it may be applied with greater justice.

1. We submit that all employers, without any exception, should come under the working of this Act.
2. We suggest that a system of merit and demerit rating be instituted. We believe also that a greater degree of co-operation should exist between the Workmen's Compensation Board and the Department of Factory Inspection.
3. We desire to reiterate our former request dealing with the computing of the average earnings of an employee, we submit that it should be computed by taking the normal daily wage earned the day the accident happened and multiply this by 300.
4. We ask you to modify section 41 by deleting the second paragraph

which limits the indemnity in the case of total temporary disability to the rate of wages of the workman whenever said wage was less than \$12.50 per week, this indemnity should never be less than \$12.50 per week in any case.

5. We strongly urge your Government to undertake by means of inter-provincial agreements to make the rate of compensation uniform throughout Canada and that this rate of compensation should be 75% of the workers wages.

6. We must also reiterate our previous complaint with one particular feature of the Act which has caused much dissatisfaction and this is the method which the Board uses to interpret the Act, that the victim of an accident who has partially recovered but is still unable to resume his regular work receives only fifty per cent or less of his compensation on the pretext that he is able to do light work and in most trades where men work in gangs or production lines, light work is non-existent. It is therefore necessary for your Government to ask the Workmen's Compensation Board to interpret the Act in such a manner, that the victim of an accident receives the full amount of his compensation until he is able to resume work or until such time as the Commission or his employer furnishes him with such light work as he is able to perform.

We wish to express our deep gratitude to the Government for including "pneumoconiosis" which cover asbestosis and silicosis in the number of industrial diseases which are subject to compensation. We are glad also for the many workers who will be able to receive compensation which to a certain extent will make up for the loss of their health.

We feel that the Government through the Superior Labor Council should seriously study the possibility of increasing the facilities of the Commission for the rehabilitation of injured workmen. We contend that men should not be relegated to the scrap pile because they have suffered a permanent injury. A new trade or occupation should be taught them which would prevent them from being a burden to society. We would also urge the Government to establish occupational therapy and electro physio-therapy centers in various parts of the Province in order to speed up the recovery of injured workmen.

Collective Labor Agreement Act

We recognize that this Act has given beneficial results to workers in certain industries especially during the last depression. We would, however, point out that we deplore the attitude of certain officials of the Department of Labor who seem to feel that the success of the Act is measured by the number of agreements to which juridical extension has been given. We maintain that many of these agreements are injurious to the very workers they are supposed to protect.

The policy of giving juridical extension to agreements between an employer and his employees is contrary to the spirit of the Act and should not be tolerated. We strongly urge that the Government give earnest consideration to the possibility of the preponderance being determined by the employees rather than by the employers.

Minimum Wage Act

We are not opposed to minimum wage legislation in principle. We believe that it is necessary to protect the workers in unorganized industries but we do strongly object to the present interpretation given to the Minimum Wage Act. The fact that the word minimum is used should not provide an excuse to maintain wages at a starvation level.

The title of this legislation under the former regime was the Fair Wage Act; your Government changed it to the Minimum Wage Act, we would hate to think that this was done for the sole purpose of preventing the Board from increasing wages beyond the strict minimum. But the recent decision of your Government with respect to the payment of overtime leads us to believe this to be true.

Health Insurance Legislation

We noted that a Health Insurance Commission had been instituted for the purpose of preparing a plan of universal health insurance and hospitalization. We commend the Government on this initiative which has been demanded by our organizations for a great many years.

We suppose that it would serve no useful purpose to ask that Labor be represented on this Commission, even though they will be most affected by it. Could we humbly suggest that a sub-committee be formed on which would be represented the workers, employers and the public who would assist the Commission in its work.

Public Education

We are extremely pleased to note the interest your Government has shown in ameliorating the public school system in the Province. We are informed that you are studying the possibility of uniformizing the textbooks. This is a step which we have been demanding to be done for many years, for the constant change in textbooks is an intolerable burden to the head of a working class family.

We would ask your Government to investigate the rates being charged in the Montreal district for children attending high schools or their equivalent. We believe that the rates are excessive and this is especially so for Catholic children. We cannot see why it should be more expensive for Catholic children than for children of other religious denominations, to attend high school.

Family Allowances

During the course of the last session the Legislature passed amendments to the Collective Labor Agreements Act empowering joint committees to institute machinery to pay family allowances to those workers covered by their agreement. We wish to emphatically state that we are opposed to this method of paying family allowances, we maintain that this would work to the detriment of the workers themselves and would in the long run have the opposite effect to that desired by those who favor the payment of these allowances.

We wish to pronounce ourselves in favor of family allowances paid by our Governments as part of a social security legislation. We are opposed to any direct contribution by the employer to this end.

Day Nurseries and Baby Farms

We wish to commend the Minister of Health for his untiring efforts in the establishment of day nurseries for the care of children whose mothers are

(Continued on page 8)

PALACE

FRED ASTAIRE
JOAN LESLIE in
**THE SKY'S THE
LIMIT**
with ROBERT BENCHLEY
FREDDIS SLACK and
his ORCHESTRA

CAPITOL

HUMPHREY BOGART in
SAHARA
Added Feature
"Prairie Chickens"
with JIMMY ROGERS

PRINCESS Theatre

MERLE OBERON
BRIAN AHERNE in
**FIRST COME
COURAGE**
with CARL ESMOND
Added Feature
IT'S A GREAT LIFE

LOEW'S THEATRE

Held Over 2nd Week!
IRVING BERLIN'S
"This is the Army"
IN TECHNICOLOR
Starring Men of the Armed Forces
and GEORGE MURPHY
JOAN LESLIE
Lt. RONALD REAGAN

MONARCH GAS RANGES

Made by
Canadians
for
Canadian Homes

DENTIERS

Spécialité
Dr J. E. CHALIFOUX
Chirurgien-Dentiste
790, rue VINET, Coin St-Jacques
Edifice Banque d'Epargne
WILbank 8686

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

NOTICE is hereby given that FLORENCE BERGER, married woman, of the City of Outremont, District of Montreal, Province of Quebec, Canada will apply to the Parliament of Canada in the present or next session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, EDWARD IRVING BASSIN, merchant, of the City of Outremont, District of Montreal, Province of Quebec, Canada, on the grounds of adultery and desertion.

DATED at Montreal, this 9th day of November, A.D. 1943.

I. M. BORROVE,
1117 St. Catherine St. W.,
Montreal, Quebec,
47-51
Attorney for the Petitioner.

Take notice that IRIS MABEL DASH WILKINSON, of the Town of Valois, District of Montreal, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada at its next session for a Bill of Divorce from HARRY WILKINSON, Clerk, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, for adultery.

MONTREAL, November 26th, 1943.
G. M. ALMOND,
46-50
Solicitor.

The Labor Movement and Color Discrimination

President Randolph's Splendid Stand for Equality Of Treatment. — Resolution Adopted at Last American Federation of Labor Convention Indicates the Attitude of All Fair-Minded Workers.

By BERNARD ROSE, K.C.

The purpose of the labor movement is to progressively elevate living standards, secure redress of grievances, eliminate abuses, and bring about a better understanding between workers.

The movement being basically one dealing with the economic and social welfare of the worker must at all times repudiate anything tending to divide the workers because of a difference of race, faith, or color.

The great Scotch poet and apostle of democracy Robert Burns said "A man's a man for a' that." Since his day, the workers on an equality. It would be a complete repudiation at one time were thought impossible of attainment. There is still a great deal to be done before the happy day arrives when men and women will associate together to promote their collective welfare in all that affects their economic status, health, and opportunity.

The International trade union movement must place workers on an equality. It would be a complete repudiation of the principle of democracy inherent in the movement to segregate workers or treat them differently because of race, faith, or color.

In the United States, there are millions of American citizens, who following the emancipation proclamation of one of the greatest of America's Presidents, were given an opportunity of freely disposing of their services. They have had to overcome tremendous handicaps because of the color bar and prejudice. To-day, millions of them have received a fair education and have demonstrated that they possess not only ability but skills the exercise of which contributes to the wealth of the nation. As they have entered industry, they formed organizations and have joined the labor unions made up of members of the crafts, trades, or services in which they are employed.

At the recent convention of the American Federation of Labor held in the city of Boston once regarded as the classic city of American culture, the delegates pledged themselves to do everything in their power to eliminate prejudice against Negroes in industry. As the A. F. of L. Weekly News Letter points out: "It requires intelligent, systematic educational efforts to wipe out prejudice and to remove handicaps suffered by workers because of their race, creed or color."

It is difficult to overcome this prejudice, particularly in certain sections of the United States where the color bar is still enforced. The workers however are not concerned with the prejudices of elements who still resent Americans of a different color being denied opportunities which are free to white Americans.

No movement can more effectively fight on behalf of economic, social, and political justice for colored Americans than that which was organized and exists to protect the weak and the defenceless.

In fighting against the Nazis, Americans without distinction of race, color, or creed, are enrolled in the armed forces. They are battling and giving their lives to save democracy, civilization, and Christianity. Coloured Americans who give their lives are entitled to the same gratitude as their white comrades.

At several conventions, in moving and eloquent tones, an outstanding coloured labor leader, the President of the Brotherhood of Sleeping Car Porters, took exception to the discrimination that still prevails against workers because of their color. President Randolph is an orator of distinction with a personality that attracts immediate attention. His earnestness, sincerity, and ability mark him out as one entitled to the respect and confidence of not only the members of his own organization, but his people, and all organized workers regardless of race or faith. That he must fight because of discrimination and prejudice is evidence that the educational efforts hitherto carried on have not been as successful as was expected. Nevertheless, since Americans of negro extraction have demonstrated their patriotism and readiness to make any sacrifice required, as well as contribute to the war effort, it is incumbent upon all who believe in justice to fight such discrimination or prejudice.

Having had occasion to meet President Randolph as well as his colleagues and members of his organization, I can well understand the attitude of those who insist that American citizens belonging to the coloured race be given the opportunity and justice to which they are entitled, both as wealth producers and citizens. Those whom I met were gentlemen in the full sense of the term; they were able to intelligently discuss the matters affecting the welfare of the worker in a constructive way. To discriminate against men of this type who are co-operating in promoting the ideals for which labor stands indicates a narrowness and intolerance that is reflection upon those who profess a regard for the welfare of the worker.

With such leaders as President Randolph, qualified in every way to speak on behalf of his race and organization, the campaign to fight prejudice and discrimination should progressively succeed.

In an article contained in the November 12th, 1943, issue of the Commonwealth by Joseph C. Cort, the writer discussing the two conventions pays tribute to Mr. Randolph in the following words: "Once again A. Philip Randolph, President of the

Organized Women Help Secure Workers for Textile Trade

A two-week campaign conducted in Hamilton to secure additional women workers for local textile plant has resulted in a total of 420 additional women being referred to textile jobs. Of this number, 175 were inexperienced workers; 353 registered for full-time work, 67 could only put in part-time work.

Realizing the requirements of the armed forces and the serious effect on health which would result from a shortage of warm clothing and essential materials for infants and children, the Hamilton Local Council have supported this direct appeal to women to accept employment in the textile industries.

Simultaneously, successful campaigns are being conducted for textile workers in St. Catharines, with the cooperation of the St. Catharines Local Council of Women and in Welland, sponsored by the Welland Women's Institutes.

"The numbers enlisted by this campaign have been most helpful in meeting the urgent needs of textile mills in the Hamilton and Niagara districts", stated Mrs. Rex Eaton, Associate Director of National Selective Service.

Régie à éliminer après le conflit

Cleveland, O. 19. — Hugh Baillie, président de l'United Press avec qui la British United Press est affiliée, a déclaré au club des Annonceurs de Cleveland, aujourd'hui, que l'empêchement gouvernemental sur le libre échange des nouvelles, "nécessité d'une mesure provisoire de guerre, doit cesser aussitôt que la guerre, doit cesser aussitôt que la libre dissémination internationale des nouvelles continue.

M. Baillie a fait observer que de grands progrès vers la perception indépendante et compétitive des nouvelles ont été accomplis avant la guerre. Il a dit que l'United Press avait pris les devants dans ce sens, dès le moment de la fondation en 1907.

Nouveaux officiers chez les publicistes

A leur assemblée générale annuelle tenue récemment, les membres de la "Canadian Association of Advertising Agencies" ont procédé au choix de leurs officiers pour la nouvelle année. M. J.-W. Thain, de A. McKim Ltd., fut élu président, M. T.-L. Anderson, de Cockfield Brown & Co. Ltd., vice-président et M. H.-M. Tedman, secrétaire-trésorier.

Brotherhood of Sleeping Car Porters, gave a one-man demonstration that Negroes are not only the equal of whites, but very often superior." One is amazed to learn from Mr. Cort that John P. Frey, who is regarded as an outstanding spokesman for labor, should have made the statement he did that Mr. Randolph's remarks constituted "the greatest disservice to the coloured race since the Negro became a free man." Mr. Frey's language is not calculated to heal the breach. Mr. Randolph and those of his race are justified at all times in indignantly denouncing those who refuse to give coloured Americans the opportunities to which they are entitled and the employment for which they are qualified.

The fact that the Convention passed the resolution it did, following the splendid address of Mr. Randolph, is a repudiation of the statement made by the President of the Metal Trades Department of the Federation.

There cannot be one law and one justice for the white and another for the coloured in all that relates to employment and opportunity where coloured American citizens possess the necessary qualifications.

The Brotherhood of Sleeping Car Porters is in a unique position to fight prejudice and discrimination because of color. It is fortunate in its President who can certainly more than hold his own in any discussion along labor and other lines with white leaders of the movement.

It is regrettable that in the matter of race, white or coloured, passions are so easily aroused and occasionally have serious consequences. All who believe in the Brotherhood of Man of which the labor movement is emblematic must by counsel and example express their opposition to discrimination because of race, color, or creed.

Commissioners to Investigate Dispute at Arvida

The Honourable Humphrey Mitchell, Minister of Labour, announced that an Industrial Disputes Inquiry Commission had been established under the provisions of Order in Council P.C. 4020 to investigate the situation at the Arvida plant of the Aluminum Company of Canada, Limited, with a view to making recommendations as to the proper bargaining agency for the employees upon the expiration of the existing agreement between the company and the National Catholic Syndicate of Aluminum Workers.

The personnel of the Commission is as follows: Mr. Cyprien Miron, Montreal, P.Q., chairman; Messrs. Louis Philippe Boly, Jonquiere, P. Q., and Philippe Cutler, Chicoutimi, P.Q., appointed on the nomination of the National Catholic Syndicate of Aluminum Workers and the International Union of Aluminum Workers respectively.

Travail des enfants

New-York, 20. — Mgr John O'Grady, de Washington, déclare que l'on devrait permettre aux enfants de travailler légalement, du moins, à temps partiel, à compter de l'âge de 14 ans, au lieu de les laisser travailler secrètement dans les salles de pool et allées de quilles.

Austin-H. MacCormick, ancien commissaire des maisons de correction de New-York, assure que plus de 3,000,000 d'enfants américains ayant de 12 à 18 ans, travaillent au lieu d'aller à l'école.

Les droits de la Presse Associée

New-York, 20. — Les directeurs de la Presse Associée ont émis, hier soir, la déclaration suivante à la suite de leur réunion:

"Lors de sa réunion du 19 octobre, le bureau de direction a étudié attentivement la décision prise par la Cour dans le procès du gouvernement contre la Presse Associée.

"La Cour a demandé au gouvernement de présenter une forme de jugement à la Presse Associée. La Presse Associée aura alors 30 jours pour présenter ses propres propositions. Ce n'est qu'alors qu'on connaîtra la forme finale de jugement et qu'il sera possible de prendre les procédures nécessaires.

"Puisque la Cour accorde encore un délai de 60 jours après avoir rendu son jugement, les conseillers juridiques du bureau de direction affirment qu'aucun droit n'est lésé par ces procédures."

Présentation de la charte à l'exécutif de la Montreal Packing Plant Employees' Federal Union, Local 66.



De gauche à droite, notons: MM. Max Swerdlow, représentant du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; W. Payment, vice-président du nouveau local; J.-A. Sullivan, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, présentant la charte au président du nouveau local, J. Roberts; Rémi Duquette, organisateur du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. A l'arrière, sont les membres du nouvel exécutif.

Le 7 novembre dernier eut lieu, à la salle de l'Assistance Publique, la présentation officielle de la charte à la "Montreal Packing Plant Employees' Union." La charte porte le numéro 66.

Un contrat de travail est prêt à être signé à la Eastern Abattoirs, Limited; un mémoire doit être présenté sous peu au Conseil régional du Travail pour la question des salaires.

L'Union est à rédiger les demandes devant être présentées à la compagnie Swift et à la compagnie Modern Packers.

A Hull, les officiers de l'Union sont à négocier avec les autorités de la compagnie Canada Packers; on s'attend à ce qu'un contrat soit signé ces jours-ci.

La campagne d'organisation dans cette industrie bat son plein aux compagnies Wilsil et Canada Packers, à Montréal. On prévoit que d'ici une ou deux semaines les comités seront prêts à entrevoir la direction de ces deux importantes compagnies afin de négocier un contrat de travail avec les représentants de ces mêmes compagnies.

Un conseil des métiers à S.-Jérôme

S.-Jérôme. — Au cours d'une réunion spéciale tenue ces jours derniers, à S.-Jérôme, aux quartiers régionaux de l'Union canadienne du textile, sous la présidence de M. Frank Quérat, président général de l'U.T.W.C., de Cornwall, Ontario, le Conseil des métiers et du travail de S.-Jérôme a été officiellement fondé et une charte immédiatement demandée au Congrès des métiers et du travail du Canada.

Près de 25 délégués assistaient à cette réunion.

Un comité exécutif temporaire fut immédiatement élu, en attendant l'élection générale, en décembre.

IN THE SUPERIOR COURT

Province of Quebec,
District of Montreal,
No. 223036.

DAME MARGARET BETTY INGLIS, of the city of Verdun, district of Montreal, wife common as to property of DANIEL SUTHERLAND RYAN, blacksmith, of the City and district of Montreal, now in part unknown, duly authorized by judgment of this Honorable Court, for purposes of these presents.

Plaintiff

vs

DANIEL SUTHERLAND RYAN blacksmith, of the city and district of Montreal, now in part unknown.

Defendant

The Defendant is ordered to appeal within one month Montreal, 13th November 1943. MERGLER & MERGLER Attorneys for Plaintiff, 159 Craig St. West, Montreal, Quebec.

T. DEPATIE, Deputy-Prothonotary.

Collective Bargaining Act ...

(Continued from page 6)

employed in war industries. Following a tour of inspection of these nurseries, our representative on the Wartime Day Nurseries Advisory Committee reported that these institutions have been established as the result of careful planning and are operated under the guidance of trained personnel. The children are given the best of care, suitable recreation is provided, and they are being prepared for school in specially equipped buildings where their health is safeguarded and nourishing food is provided. Against this picture of healthy, happy children must be placed that of children who have died recently as a result of cruel carelessness, neglect and malnutrition in privately operated institutions in the Montreal District. In common with all decent citizens of this province, we are deeply shocked to learn that such a state of affairs can exist in this age in a province where one of the outstanding characteristics of our citizens is their love of children. We urge the government to take whatever steps are necessary to eradicate this disgraceful condition and to place such institutions under strict supervision in order that helpless children, who must be confided to the care of others by their parents, may be assured of proper attention. Even though there may be doubt as to the Government's jurisdiction in this matter, we believe that in a situation such as this, where the very lives of children are at stake, the citizens of this province will give wholehearted support to the Government in any action it takes to remedy this shameful — indeed criminal — condition.

Textile, Aluminum and Paper Industries

The textile industry is an important part of the industrial life of our Province, in that it employs many thousands of workers, it is being maintained by the Canadian people who pay high prices for textile due to the maintenance of high tariff walls against the importation of this product. The consuming public of whom a large part is formed by the working class, does not mind paying to maintain this industry, just so long as that industry does not exploit its workers in order to reap greater profits. The workers of this Province would sooner see the textile industry disappear than to continue to see their fellow workers exploited and forced to accept working conditions which do not belong to this age.

The aluminum industry is in the same category, we are aware that this industry can be of great importance to the economic development of our Province, we are willing to favor this enterprise with the use of our water power, but we will not tolerate this Company exploiting its workers simply because they are Canadians. We see no reason, why collective labor agreements have been sanctioned with automatic renewal clauses which continued in operation even after this Company had more than tripled its original staff. We feel that our international union has not been treated fairly and that certain officials in the Department of Labor went out of their way to favor the Catholic Syndicates.

With regards to the paper industry, your Government has, if I may use the term, act unwisely. The recent letter sent out by the Minister of Labor was an unfortunate mistake, in that it encouraged employers to break faith with the unions with whom they have been dealing with satisfactorily for many years. True, these agreements have not been sanctioned by law and are in fact gentlemen's agreements, but we respect them, the employers respect them and the government is in extremely bad taste, to say the least, to attempt to break them.

We will not this year take up your time with the various measures that we have been demanding for many years, we will submit them in a supplementary memorandum to the Minister of Labor, who, we are certain, will give them the earnest consideration they deserve.

Demandez à votre agent que vos assurances nous soient confiées.

LA SECURITE

Compagnie d'Assurances générales du Canada
INCENDIE — AUTOMOBILE

A. SAMOISSETTE
Président et directeur général

RENE MASSUE
Surintendant
des Agences

L.-C. FONTAINE
Inspecteur

J.-H. CLEMENT
Surintendant du
Service-Accidents

L.-A. METHOT
Inspecteur à Québec

Siège social: 276, rue St-Jacques ouest, Montréal, P. Q.
Tél.: MA. 3261

H. DUBE AUTO WHEEL REPAIR

Established 23 years

"Call for the King
of Wheels"

Auto Wheel Repairs
and Straightening

CALL MA. 4031
or drop in

STANLEY GARAGE
1200 STANLEY STREET
(Between St. Catherine
and Dorchester)

"Appelez le Roi des
Roues"

Réparations de Roues et
Redressage

Appelez MA. 4031
ou venez au

GARAGE STANLEY
1200 RUE STANLEY
(Entre Sainte-Catherine
et Dorchester)



MONUMENTS

funéraires

en granit canadien

Votre choix entre 500 modèles artistiques en fameux granit "Silver" inusable; rose, rouge, noir ou sur commande au prix du fabricant.

SILVER GRANITE CO., Ltd.

CHerrier 2676

2331 Provençal (près Dufresne)

Examen de la Vue
Lunettes — Réparations

YO. 4014

Eyes Tested
Glasses Fitted

A. GINGRAS, O.D.

OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST

des Employés de Tramways
Division Ouest
Visiteur aux Ecoles

for Montreal Tramways
Employees, West Division
Eye Inspector for Schools

4222 Wellington

coin GALT
corner

VERDUN

FRontenac 8161

Salons Mortuaires modernes

ARTHUR LANDRY Enrg.

GEORGES GODIN, seul propriétaire

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Service d'ambulances

518 & 528 rue Rachel Est.

MONTREAL

Harbour 8339

VETEMENTS SUR MESURE

DE SERRES & GAMACHE

Complets — paletots — tailleurs pour dames
uniformes.

Henri DeSerres
Marcel Gamache

Edifice St-Denis — Chambre 55.
354 est, Ste-Catherine

CABARET LION D'OR

REPAS, BIÈRE ET VIN

REPRESENTATION TOUS LES SOIRS

1696 ONTARIO EST

AM. 9051